



Prêt d'argent à un enfant

Par **masenand**, le **02/02/2020** à **15:40**

Bonjour,

En 2012 mon fils s'est trouvé dans une situation catastrophique suite à une faillite (restaurant). Je lui ai donc avancé une grosse somme d'argent et subvenu à leurs besoins pendant plusieurs mois. Il m'avait dit avoir gagné un procès et devait me rembourser avec cet argent. Depuis il ne répond jamais quand je lui demande si il a récupéré son argent. Maintenant il a déménagé et je n'ai plus son adresse. J'ai 81 ans une réversion de mon mari décédé et cet argent me fait défaut. Il me prive de mon argent et ses frères et soeurs qui eux n'auront rien. Je lui ai demandé de me faire un remboursement mensuel même petit mais aucune réponse.

Que puis-je faire ?

Merci de vos conseils.

Cordialement.

Par **Visiteur**, le **02/02/2020** à **15:59**

Bonjour

Impossible de vous répondre sans savoir quels documents ont été établis lors de ce prêt, sous quelle forme a été pris l'engagement de vous rembourser après le procès....

ET vu l'historique de vos sujets, entre conflits avec votre fils, vos beaux-enfants, testaments et ventes contestées, papiers volés, etc...vous avez certainement confié vos intérêts à un avocat.

Je vous conseillerais de le rencontrer sur ce dernier sujet.

Par **masenand**, le **02/02/2020** à **17:55**

Merci de votre réponse mais le problème avec mon fils n'a rien à voir avec les problèmes que j'ai rencontrés avec les enfants de mon deuxième mari. Mon fils s'est engagé par écrit à me rembourser une première somme et ensuite il a signé une reconnaissance de dette. Le

problème avec mes beaux enfants a heureusement été réglé.

Cordialement.

Par **Visiteur**, le **02/02/2020** à **20:58**

Pour pouvoir agir juridiquement, il vous faut une preuve du refus de rembourser.
Vous pouvez par exemple écrire en AR à votre débiteur et lui demander de vous payer ce qu'il vous doit dans un délai de x jours. Sans réponse de sa part dans ce délai, vous pourrez saisir le tribunal.

Par **janus2fr**, le **03/02/2020** à **07:31**

[quote]
Vous pouvez par exemple écrire en AR à votre débiteur

[/quote]

[quote]
Maintenant il a déménagé et je n'ai plus son adresse.

[/quote]